RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_240328_040

portant sur

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À L'OPÉRATION DE RÉNOVATION ET L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES ATELIERS ET BUREAUX DU PÔLE TECHNIQUE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_230202_022 du 2 février 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'optimisation énergétique des ateliers et bureaux du pôle technique,

VU la décision du Maire n°MLDC_240223_016 du 23 février 2024 relative à la conclusion de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'optimisation énergétique des ateliers et bureaux du pôle technique,

CONSIDÉRANT que par jugement en date du 9 août 2023, le tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la Société À Responsabilité Limitée (SARL) LP INGENIERIE, sans poursuite d'activité, membre du groupement du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'optimisation énergétique des ateliers et bureaux du pôle technique,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'annexe 1 à l'acte d'engagement afin d'actualiser la composition du groupement en conséquence et à partir de la phase Avant-Projet Définitif (APD),

DÉCIDE

- ARTICLE 1: De conclure l'avenant n°2 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'optimisation énergétique des ateliers et bureaux du pôle technique, afin de modifier l'annexe 1 à l'acte d'engagement, suite à la liquidation judiciaire de la SARL LP INGENIERIE, membre du groupement du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'optimisation énergétique des ateliers et bureaux du pôle technique,
- ARTICLE 2: De préciser que les conditions financières du marché ne sont pas modifiées,
- ARTICLE 3: De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°2 annexé à la présente décision,
- ARTICLE 4 : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture 34-213401425-20240328-lmc110512-AR-1-

Date de télétransmission : 28/03/24 Date de publication : 28/03/2024 Date de notification aux tiers : Moyen de notifications aux tiers : Fait à Lodève, le vinot huit mars deux mille vingt-quatre,



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE₁₀

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MADAME GAELLE LEVEQUE – MAIRE DE LODEVE 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

Mandataire du groupement

NURARCHITECTES
06 RUE DE SUBSTANTION
34000 MONTPELLIER
Contact@nurarchitectes.com

TEL: 04 67 42 47 88

Numéro d'identification SIRET: 852 438 57 00027

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ET OPTIMISATION ENERGETIQUE DES ATELIERS ET BUREAUX DU POLE TECHNIQUE

- Date de la notification du marché public : 16 FEVRIER 2023
- Durée d'exécution du marché public : 21 mois (toutes tranches confondues + période de parfaite achèvement).
- Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%
 Montant HT: 51 850,00 €
 Montant TTC: 62 220.00 €

- Montant du marché public suite à l'avenant n°1 :
 - Taux de la TVA : 20%

Montant HT: 63 169,03,00 €
 Montant TTC: 75 802,83,00 €

EXE10 – Avenant Marché n°2023PI005 Page: 1 / 4

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par jugement en date du 9 août 2023, le tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL LP INGENIERIE sans poursuite d'activité.

Cette société étant membre du groupement du marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation et l'optimisation énergétique des ateliers et bureaux du pole technique, il est donc nécessaire de la résilier du marché à partir de la phase APD.

La société NURARCHITECTES récupère la mission « économie de la construction » de la SARL LP INGENIERIE, à partir de la phase APD. L'annexe 1 à l'acte d'engagement relative à la répartition des honoraires est modifiée en conséquence.

Répartition définie dans l'avenant n°1 :

Éléments	%	Architecte NURA	Economiste LP	BET Fluides Durand	BET structures MB STRUCTURES	MONTANT DES MISSIONS
DIAG	6	1326,55		1516,06	947,54	3 790,14 €HT
ESQ	5	3158,45				3 158,45 €HT
APS	8	2577,30	960,17	1516,06	_	5 053,52 €HT
APD	12	2994,21	1174,94	2274,08	1137,04	7 580,28 €HT
PRO	16	3335,32	3234,25	3537,47		10 107,04 €HT
ACT/DCE	5	157,92	2684,68	315,85	_	3 158,45 €HT
SYN	2	631,69	_	631,69	_	1 263,38 €HT
VISA	8	3032,11	-	2021,41	_	5 053,53 €HT
DET	24	13644,51	_	1516,06	_	15 160,57 €HT
OPC	3	1895,07			_	1 895,07 €HT
AOR	6	2653,10	_	1137,04	_	3 790,14 €HT
SSI	5	_	_	3158,45	_	3 158,45 €HT

La nouvelle répartition est la suivante :

Éléments mission	%	Architecte NURA	Economiste LP	BET Fluides Durand	BET structures MB STRUCTURES	MONTANT DES MISSIONS
DIAG	6	1326,55	_	1516,06	947,54	3 790,14 €HT
ESQ	5	3158,45	_	_	_	3 158,45 €HT
APS	8	2577,30	960,17	1516,06	_	5 053,52 €HT
APD	12	2994,21+1 174,94 = 4169,16	0	2274,08	1137,04	7 580,28 €HT
PRO	16	3335,32 + 3234,25=65769,58	0	3537,47	-	10 107,04 €HT
ACT/DCE	5	157,92+ 2684,68 =2842,61	0	315,85	-	3 158,45 €HT
SYN	2	631,69	_	631,69	_	1 263,38 €HT
VISA	8	3032,11	_	2021,41	_	5 053,53 €HT
DET	24	13644,51	_	1516,06	_	15 160,57 €HT
OPC	3	1895,07	_	_	_	1 895,07 €HT
AOR	6	2653,10	_	1137,04	_	3 790,14 €HT
SSI	5	_	_	3158,45	_	3 158,45 €HT

EXE10 – Avenant Marché n°2023PI005 Page: 2 / 4

■ Incidence financière de l'avenant ;				
L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : (Cocher la case correspondante.)				
Non	Oui			
E - Signature du titulaire du marché public				
Nom, prénom et qualité	Lieu et date de signature	Signature		
du signataire (*)				
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la person	ne qu'il représente.			
F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de	l'entité adjudicatrice			
Pour l'Etat et ses établissements : (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)				
	A:	, le		
	Sign	ature		
	(représentant du pouvoir adji	udicateur ou de l'entité adjudicatrice)		

EXE10 – Avenant Marché n°2023Pl005 Page: 3 / 4

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :				
Le titulaire signera la formule ci-dessous :				
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »			
	A le			
	Signature du titulaire,			
En cas d'envoi en lettre recor	nmandé avec accusé de réception :			
(Coller dans ce cadre l'avis de réception p	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)			
En cas de notification par voi	o électronique :			
-	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de			
l'accord-cadre.)	to reception de la presente notalication par le malaire de marche public de de			

EXE10 – Avenant Marché n°2023Pl005 Page: 4 / 4